

SIÈGE SOCIAL DU SABV DRONNE AVAL :

Mairie, Place de l'hôtel de ville - 16210 CHALAIS
Tél. : 05 45 98 59 61
accueil@sabvdronneaval.fr
www.sabvdronneaval.com

UN LIEU RESSOURCE AU CŒUR DU TERRITOIRE :

- Accompagnement, conseils, expertises techniques auprès des collectivités et des usagers dans le domaine de la gestion des hydrosystèmes (cours d'eau, milieux humides, plans d'eau, ...),
- Animation, information, sensibilisation, surveillance ... ,
- Concertation préalable aux actions,
- Préparation des travaux et suivi des travaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre),
- Inventaires faune, flore, habitats,
- Bases de données associées à un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire : Système d'Information Géographique (SIG),
- Partenariats scientifiques,
- Suivi administratif,
- Animation locale Natura 2000.



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Bureau technique et administratif
1^{er} étage de la Mairie - 16210 RIOUX-MARTIN



Gaël PANNETIER
Responsable des services
Technicien milieux aquatiques
Tél. fixe : 05 45 98 59 61
Tél. portable : 06 16 52 26 78
Email : pannetier@sabvdronneaval.fr



Valentin BONDU
Technicien milieux aquatiques (département 16)
Tél. portable : 06 58 73 04 06
Email : bondu@sabvdronneaval.fr



Axel GAUTHARD
Technicien milieux aquatiques
Tél. portable : 06 58 75 17 94
Email : gauthard@sabvdronneaval.fr



Géraldine NADAUD
Secrétaire comptable
Tél. fixe : 09 82 47 59 61
Email : nadaud@sabvdronneaval.fr

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval

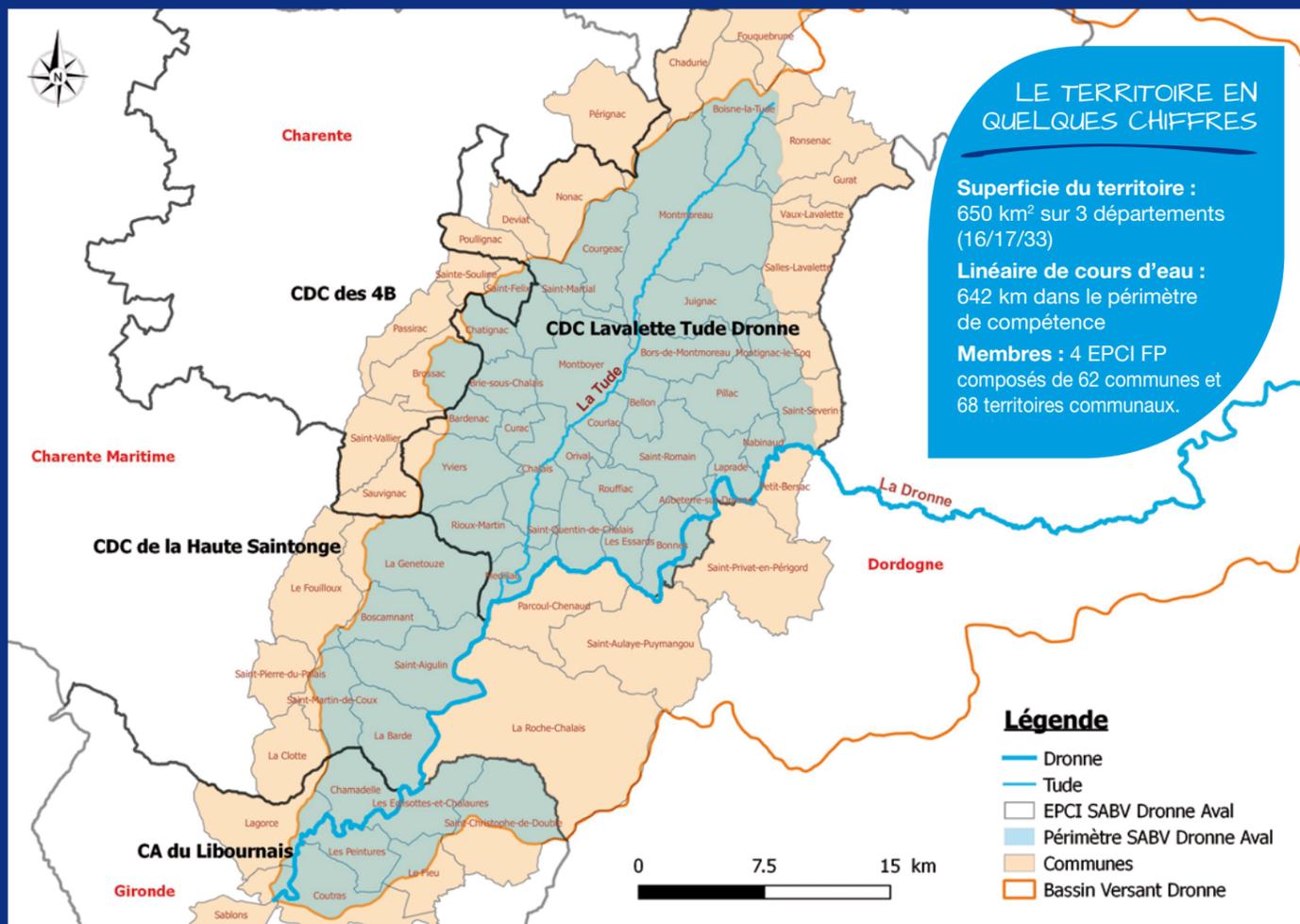
SABV
Syndicat
d'Aménagement
du Bassin Versant

Dronne Aval



LES DIVERSITÉS DE NOTRE TERRITOIRE

TERRITOIRE DE COMPÉTENCE SABV DRONNE AVAL



Conception & réalisation : A.G./T.E. - Angoulême - 05 45 61 12 89 - www.agat.com.fr - Édition de février 2022



LES COMPÉTENCES DU SABV DRONNE AVAL :
un accompagnement des acteurs de l'eau
à l'échelle du bassin versant

L'exercice de la compétence par une structure gestionnaire de bassin versant a plusieurs intérêts :

- une approche et une gestion des milieux aquatiques répondant à une logique hydrographique d'écoulement amont-aval et de continuité latérale lit mineur-plaine d'inondation-versants. Les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG), les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les contrats de rivière sont des outils adaptés à cette approche,
- une solidarité des acteurs publics sur le bassin versant justifiée par la même logique hydrographique,
- une rationalisation des moyens techniques, humains et financiers et une plus grande efficacité : mise en commun des moyens, professionnalisation du personnel technique et administratif,
- un budget maîtrisé dans le cadre d'un programme pluriannuel issu d'un meilleur diagnostic et de la priorisation des enjeux sur un territoire cohérent,
- des aides financières ciblées et donc plus efficaces.

LES ÉLUS RÉFÉRENTS
du Syndicat d'Aménagement
du Bassin Versant Dronne Aval



1^{er} Vice-Président
Stéphane BEGUERIE
Réfèrent du bassin versant
de la Dronne charentaise
En charge :
Ressources humaines
Actions B, C6, C8, C9
Natura 2000



2^{ème} Vice-Présidente
Laura RAMOS
Réfèrent du bassin versant
de la Dronne en Gironde
En charge :
Actions C3, C5, C10,
Projet de renaturation
du site de Reyraud,
Prévention des inondations



3^{ème} Vice-Président
Bernard HERBRETEAU
Réfèrent du bassin versant
de la Tude
En charge :
Actions A,C1,B,C2



4^{ème} Vice-Présidente
Anne DRIBAUT
Réfèrent du bassin versant
de la Dronne
en Charente-Maritime
En charge : Finances,
dispositifs administratifs
et réglementaires

Membres du Bureau

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 1 Sophie BLANCHETON | 5 Pierre BORDE | 9 Christophe PETIT | 13 Philippe FRETIER |
| 2 Jacques BLANC | 6 Jean-Michel ROUX | 10 Cyril BRARD | 14 Géraldine BOUILLON |
| 3 Jean-Michel BRUNET | 7 Claude TARDE | 11 Lydie BERGEON-PARQUIER | |
| 4 Michel ALLARD | 8 Lysiane BOUGON CELERIER | 12 Nelly CHADEFPAUD | |

**COMPÉTENCES DU SYNDICAT
EN LIEN AVEC LA GEMAPI**

**Article L211.7 du code de l'environnement-
version en vigueur à partir du 1^{er} janvier
2018 :**

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Président
Joël BONIFACE

PLANS PLURIANNUELS DE GESTION EN COURS

OBJECTIF : amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques tout en conciliant les usages sur le Bassin versant Dronne Aval

**B-Restauration de la continuité écologique
(hors ouvrages traités en A)**

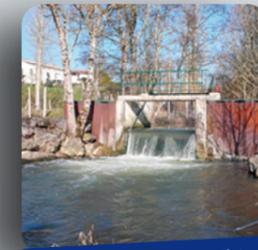
- B1-Continuité écologique liste 2 - volet 2 (8 ouvrages ciblés)
- B2-Continuité écologique hors liste 2 (25 ouvrages ciblés)

C1-Restauration d'annexes hydrauliques

Photos prises : de l'aval vers l'amont



Action B1 : Ouvrage liste 2



Action B2 : Ouvrage hors liste 2



Action C1 : Avant travaux
décembre 2013



Action C1 : Quelques jours
après travaux - janvier 2014



Action C1 : Vue depuis
le cours d'eau - mai 2017

**C2-Traitement ponctuel et sélectif des embâcles
sur l'ensemble du réseau**

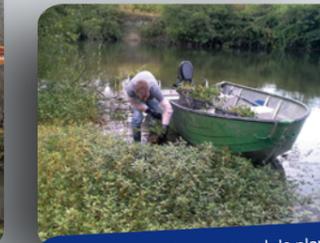


Action C2 : Intervention manuelle afin de
restaurer le libre écoulement des eaux



Action C2 : Intervention mécanisée
avec objectif de mise en sécurité

**C3-Gestion des espèces
exotiques envahissantes**



Action C3 : Arrachage manuel de plantes
aquatiques envahissantes (jussie)

**C4-Aménagement de points
d'abreuvement hors lit mineur**



Action C4 : Mise en place de points
d'abreuvement du bétail hors lit mineur

C5-Communication, sensibilisation et animation territoriale



Action C5 : Conseils, informations, sensibilisation
auprès des élus, des riverains et usagers



C6-Plans d'eau



Action C6 : Actions de soutien d'étiage
des cours d'eau, gestion adaptée et
raisonnée des plans d'eau

C7-Lutte contre le ragondin



Action C7 : Accompagnement des
groupements de défense contre les
organismes nuisibles (GDON)

**C8-Aménagement d'accès
au cours d'eau**



Action C8 : Faciliter et sécuriser l'accès au cours
d'eau pour les suivis et les interventions

**C9-Amélioration des connaissances
des zones humides**



Action C9 : Mieux connaître pour mieux protéger
et envisager des actions de restaurations futures

C10-Enlèvement des déchets



Action C10 : Sensibilisation et ramassage des
macro déchets se trouvant dans les cours d'eau



Action A1 : Maintenir une végétation
rivulaire et des berges en bon état



Action A2 : Diversifier les habitats,
lutter contre l'incision des cours d'eau
et restaurer la continuité écologique